

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 26 février 2020 à 18 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président, Bob Pellerin, vice-président; James Di Sano et Melissa Wall, commissaires; Stéphane Henley, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Sont également présents : Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Guy Gagnon et Vicky Kaliozakis, commissaires.

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance.

HEURE : 18 h 31

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale vérifie et confirme le quorum.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/02/26-CA-001 soit approuvé sans modification.

EC-200226-CA-0035

Adoptée à l'unanimité

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport intègre la séance.

HEURE : 18 h 32

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 29 janvier 2020

Approbation
du procès-verbal
29 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 29 janvier 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

EC-200226-CA-0036

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Affaires corporatives et secrétariat général

4.1.1 Contrat de location entre l'école secondaire Lake of Two Mountains et le CPE Les Petits Patriotes

En réponse à une question du commissaire-parent Stéphane Henley, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir que le locataire doit remettre le local à son état d'origine à la fin du bail. Si la commission scolaire met fin au bail avant que celui-ci arrive à échéance, le locataire pourra laisser le local tel quel.

Contrat de location entre l'école secondaire Lake of Two Mountains et le CPE Les Petits Patriotes

ATTENDU QUE le CPE Les Petits Patriotes loue actuellement un local à l'école secondaire Lake of Two Mountains;

ATTENDU QUE le contrat de location actuel prend fin le 30 juin 2020;

EC-200226-CA-0037

ATTENDU QU'un nouveau contrat de location a été négocié pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la conclusion d'un contrat de location de cinq (5) ans avec le CPE Les Petits Patriotes;

ET QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Entente – Centre de pédiatrie sociale – école secondaire régionale Laurentian

La commissaire Melissa Wall affirme que le centre a des retombées très positives sur la population de la région.

Entente entre l'école secondaire régionale Laurentian et le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil

ATTENDU QUE le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil a proposé à l'école secondaire régionale Laurentian et à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'établir un centre de pédiatrie offrant des services psychosociaux en anglais à la population d'Argenteuil;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, l'école secondaire régionale Laurentian et le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil ont négocié une entente pour la prestation de services psychosociaux;

EC-200226-CA-0038

ATTENDU QUE le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil compte louer un local à l'école secondaire régionale Laurentian, comme l'approuve le conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QU'il s'agit d'une entente de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la conclusion d'une entente de trois (3) ans avec le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Ressources matérielles et transport

4.2.1 Rectificatifs de commande – projet de rénovation, bloc C – école secondaire Laval Senior

Rectificatifs de commande
Projet de rénovation,
bloc C – école secondaire
Laval Senior

EC-200226-MR-0039

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191023-MR-0029 octroyant le contrat pour la rénovation des toilettes de l'école secondaire Laval Senior à l'entreprise Berloy Construction inc., au coût total de 1 466 995,00 \$, avant les taxes, ou 1 568 023,28 \$, taxes nettes);

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution n° EC-200129-MR-0034 approuvant un rectificatif de commande au montant de 1 618,25 \$, avant les taxes, ou \$1,729.69, taxes nettes;

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés relativement à des modifications à la plomberie, à des travaux de démolition et à la location d'équipement totalisant 64 018,56 \$, avant les taxes, ou 68 427,36 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 64 018,56 \$, avant les taxes, ou 68 427,36 \$, taxes nettes;

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 532 631,81 \$, avant les taxes, ou 1 638 180,33 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

4.2.1 Engagement d'un entrepreneur – escalier intérieur – école primaire Pierre-Elliott-Trudeau

Engagement d'un
entrepreneur – escalier
intérieur - école primaire
Pierre-Elliott-Trudeau

EC-200226-MR-0040

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de remplacer un des escaliers intérieurs à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « MEES ») a adopté la mesure 50621 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant ce projet a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 11 février 2020;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement de l'escalier intérieur à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau à Banexco inc., au coût total de 136 500,00 \$, avant les taxes, ou 145 900,41 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 41

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 mars 2020

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président